

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mardi 28 août 2018 Par suite d'une convocation en date du 21 août 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 28 août 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11 Délibération n°D_2018_08_28_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Vente d'une portion de la parcelle cadastrée section A n°3114 située au lieu-dit « Plaine des Vernettes »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le GAEC Les Deux Vallées (74270 Minzier) sollicite la commune pour l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée section A n°3114 située au lieu-dit « Plaine des Vernettes » à hauteur de 406m².

Il précise que cette acquisition permettra au GAEC de terminer l'alimentation électrique de son bâtiment agricole.

Monsieur le Maire propose un prix de vente à hauteur de 0.80 € le m². Il termine en indiquant que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- * accepte la vente d'une portion de la parcelle cadastrée section A n°3114 à hauteur de 406m² tel que matérialisé sur le plan de division et de cession daté du 24 juillet 2018 dressé par Madame Anne Vuaillet (74270 Frangy), géomètre,
- * fixe le prix de vente à hauteur de 0.80 € le m²,
- * dit que les frais de géomètre et de notaire restent à la charge de l'acquéreur,
- * autorise Monsieur le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 30 août 2018 Et de la publication le : 30 août 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 30 août 2018 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--

